

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE LIGUE D'AUVERGNE DE TRIAL 2014

Art.1- Championnat

La ligue Motocycliste d'Auvergne met en compétition sous couvert de la commission de trial, le Championnat de ligue 2014.

Art.2-Participation au championnat

Pour toutes les catégories, ne peuvent participer au championnat d'Auvergne que les pilotes ayant une licence FFM ou une licence une manifestation.

Art.3- Les motos

Les motos devront être conformes à la réglementation en vigueur.

Etre équipées au minimum d'un coupe-circuit automatique apposé sur le guidon et relié au pilote.

Etre obligatoirement équipé de flasques de protection intérieure de couronne afin que la couronne soit pleine.

Dans le paddock, les motos doivent être installées sur un tapis de protection du sol (étanche en dessous et absorbant au-dessus) lors de toutes interventions mécaniques et de ravitaillement en carburant sous peine de sanctions.

Ces protections devront être remportées par les concurrents à la fin de l'épreuve.

Protection dorsale fortement conseillée et obligatoire pour les moins de 18 ans.

Art.3-1- Les documents

Les pilotes devront avoir des papiers en règle avec la conduite du véhicule :

*CASM *Permis * Assurance * Licence FFM

* pour les licences une manifestation, le certificat médical est obligatoire.

Art.4- Catégories

Les pilotes seront classés dans la plus haute catégorie à laquelle ils ont participé. (Sauf dérogation)

Tout pilote premier de sa catégorie en 2013 devra courir en 2014 dans la catégorie supérieure. Dans le cas où il refuse et préfère rester dans la même catégorie qu'en 2013, il se verra alors attribuer une pénalité de moins 20 points au départ du championnat.

Les pilotes ans Sénior 1, open et sénior 2 de 14 à 18 sont autorisés à utiliser une moto de plus de 125cc dans les trials en circuits fermés, ou uniquement dans les zones pour les trials en circuit ouvert.

LE CHAMPIONNAT DE LIGUE est divisé en plusieurs classes :

Expert 2 : réservée aux pilotes Expert 2 et figurant sur les listes de niveaux établies par la commission Fédérale.

Sénior 1 : réservée aux pilotes S1et figurant sur les listes de niveaux établies par la commission Fédérale.

OPEN : réservée aux pilotes open figurant sur les listes de niveaux établies par la commission Fédérale et régionale et les pilotes de niveau S2 désirant concourir dans cette catégorie et en faisant la demande auprès de la commission régionale

Sénior 2 : réservée aux pilotes de capacité S2 figurant sur les listes de niveaux établies par la commission Fédérale et régionale et les pilotes de niveau S3 et S3+ désirant concourir dans cette catégorie et en faisant la demande auprès de la commission régionale

Sénior 3 + : réservée aux pilotes de capacité S3+ figurant sur les listes de niveaux établies par la commission Fédérale et régionale

Sénior 3 : réservée aux pilotes ne figurant sur aucune des listes précédentes, possédant une licence Compétition.

Sénior 4 : pilotes débutants ou n'ayant pas le niveau technique suffisant pour concourir dans les classes précédemment définies

La catégorie mini-trial sera admise sur toutes les épreuves du championnat de Ligue

Tous les niveaux sont sur une base NATIONALE.

Art.5- Tracé et nombre de zone

Pour 2014 il sera préférable d'adopter le nouveau schéma d'épreuve suivant :

Le parcours comportera 10 zones sur 12 km maximum par tour.

Pour toutes les catégories, un tour d'essai avec un seul passage par zone de 9h30 à 11h30.

Départ de l'épreuve à 12h30 dans l'ordre des catégories en commençant par le sénior 4 et terminant par le sénior 1. (Départ toutes les minutes)

Pour chaque catégorie, les pilotes devront effectuer 2 tours comptabilisés pour le classement de l'épreuve dans la durée définie par le règlement particulier de l'organisateur.

Chaque tour comptant pour une manche du championnat.

Le délai pour effectuer le parcours comptant pour l'épreuve ne devra pas être supérieur à 3h30

Art.6- Mesures exceptionnelles

Si le jour de l'épreuve, certaines parties de l'itinéraire ou certaines zones sont devenues trop difficiles ou dangereuses le directeur de course peut les modifier ou les supprimer tour par tour ou à partir du premier pilote.

Les officiels d'une épreuve et la Commission sportive seront autorisés à apporter certaines modifications aux textes du présent règlement et au règlement de l'épreuve afin de palier certains impératifs pour le bon déroulement de l'épreuve.

Toute modification devra être signalée à l'entrée de la zone et au départ.

Art.7-Temps impartis

En fonction du schéma d'épreuve et du règlement particulier.

Pénalités : 1 point par minute de retard. Mise hors course au bout de 20 minutes.

Art.8-Pénalisations

Les fautes commises lors des passages dans les zones seront décomptées de la façon suivante :

Réussite = zéro point.

Un pied à terre = 1 point.

Deux pieds à terre = 2 points.

Trois pieds à terre et plus = 3 points.

Echec = 5 points.

Est considéré comme pied à terre, le fait qu'une partie du corps du pilote ou qu'une partie de la moto autre que les pneus, repose pied, sabot touchent le sol ou prennent appui sur un obstacle.

Rouler sur une banderole ou une flèche n'est pas considéré comme une faute si la roue ne roule pas à l'extérieur.

Mettre un pied en dehors de la zone est considéré comme un simple pied à terre.

Définition de l'échec

Chute.

Avoir les deux pieds du même côté de la moto, ou derrière l'axe de la roue arrière.

Enlever, renverser ou briser un piquet ou une signalisation de sa catégorie avant que l'axe de la roue avant n'ait franchi la limite de sortie de zone.

Effectuer une boucle dans la zone.

Passer en sens inverse dans les portes formées par les flèches d'une autre catégorie.

Refuser de franchir une zone.

Arrêt du moteur avec tout appui du pilote ou de la moto autre que les pneus.

Plus de 1 minute 30 secondes dans la zone.

Art.9-Couleur des flèches

Catégorie SENIOR 1 : BLEU.

Catégorie OPEN : 50% BLEU 50% VERT.

Catégorie SENIOR 2 : VERT.

Catégorie SENIOR 3+ :50% VERT 50% JAUNE.

Catégorie SENIOR 3 : JAUNE.

Catégorie SENIOR 4 : NOIR.

Le fléchage ROUGE étant réservé à la catégorie EXPERT, il est recommandé de ne pas utiliser cette couleur en championnat de ligue pour une autre catégorie de niveau inférieur.

Art.10- Les points

1° = 20 points	6° = 10 points	11° = 6 points
2° = 17 points	7° = 9 points	12° = 4 points
3° = 15 points	8° = 8 points	13° = 3 points
4° = 13 points	9° = 7 points	14° = 2 points
5° = 11 points	10° = 6 points	15° = 1 point

Art.11-Classement de l'épreuve

Le classement de l'épreuve se fera par l'addition des points des deux manches.

Le départage des ex-æquo se fera par le nombre de pénalité, puis le plus grand nombre de zéro, puis de 1 ...

Art.12-Rapport de clôture

Le rapport de clôture sera adressé par le club organisateur au secrétariat de la ligue d'Auvergne, copie des classements au secrétaire de la commission de trial, à l'adresse ci-dessous :

Thierry SIMONNET Chemin de Gonlaud 63600 AMBERT Tel : 04 73 82 60 15
thierrysimonnet@orange.fr

Art.13- Engagements

Les coureurs pourront adresser directement leur demande d'engagement aux clubs organisateurs. Les bulletins d'engagement devront être retournés, dûment complétés, au club organisateur au plus tard huit jours avant la date de la manifestation .Dans le cas d'une inscription le jour même, le pilote prendra ses dispositions pour se tenir informé du règlement particulier de l'épreuve (temps imparti...)

Le prix de l'inscription est fixé à 30 €.

Art.14-calendrier des trials comptant pour le championnat de ligue d'Auvergne

<u>17/03/2014 Marcillat en Combraille (03)</u> <u>Contact : www.motoclubmontlucon.fr</u> Tel : 04 70 51 73 65 06 81 23 07 83	<u>06/04/2014 St Christophe (23)</u> <u>Contact : atc.stchristophe@orange.fr</u> Tel : 05 55 52 77 73 06 24 84 82 89
<u>27/04/2014 Vic le comte (63)</u> <u>Contact : moto.club.vicomtois@free.fr</u> Tel : 04 73 69 23 68	<u>01/06/2014 Monestier (03)</u> <u>Contact : www.motoclub-yzeure.com</u> Tel : 04 70 46 75 41 06 88 88 03 55
<u>14/09/2014 Aydat (63)</u> <u>Contact : trialclubclermontois@gmail.com</u> Tel : 04.73.79.37.15	<u>19/10/2014 St Maurice de lignon</u> <u>Contact : stephane.pabiou@altiagroup.fr</u> Tel : 04 71 65 38 44 06 19 53 58 00

Hors championnat :

Les 3 jours du Cantal à Saint Mamet (15) les 9, 10 et 11 juin.

Championnat de France OPENFREE à Quinssaines (03) le 15 juin.

Trial internationale Urbain du PUY EN VELAY (43) le 06 juillet.

Art.15-Classement

Pour le classement final, toutes les épreuves du calendrier ci-dessus art.14 compteront pour le classement final.

Art.16-remise des prix de la Ligue Moto Régionale Auvergne

La présence des trois premiers de chaque catégorie est obligatoire à la remise des prix de la ligue d'Auvergne qui se tiendra le 13 ou 14 décembre 2014, sous peine d'exclusion du championnat 2015.